

récoltes, pendant les mois d'août et de septembre, par les valets, servantes, novices ou religieuses, qu'il y avait trois cabarets dans le claustral, et qu'on avait mis pour cela un *bouchon* sur la porte principale du couvent. Si l'on se reporte aux mœurs de l'époque, ces faits ne sembleront pas aussi étranges qu'ils le sont à première vue. L'archevêché contestait ce droit, non au point de vue de la morale, mais bien parce que le chapitre voulait seul avoir le privilège de vendre ses récoltes de vin, dans la ville de Lyon, pendant toute l'année ; c'était donc une simple affaire de concurrence pendant deux mois.

Quoi qu'il en soit, l'official condamna les religieuses de Saint-Pierre, qui, en ayant appelé au Pape, gagnèrent leur procès en 1384 et une seconde fois en 1443 ; elles purent ainsi faire tranquillement leur commerce. Nous ne pensons pas qu'elles l'aient continué jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle ; dans tous les cas, ce n'eût été qu'à la porte du *charroir*. On nommait ainsi la porte de service sur la rue Saint-Pierre, laquelle est la seconde qui se trouve à l'entrée de la cour qui sépare le monastère de l'église, et précisément sous l'arcade de la galerie, qui conduisait, lors de la construction du monastère par de la Valfenière, du grand escalier au chœur des religieuses.

Au-delà de cette porte, on remarque encore les vastes caves qui pouvaient, au besoin, recevoir les belles récoltes de leurs vignobles de Morancé.

Après ce que nous venons d'expliquer, on trouvera bien plus naturel que ces dames aient eu l'idée d'exploiter les rez-de-chaussée de leur monastère, en y établissant des boutiques, dont le revenu leur facilitait le paiement des sommes, relativement importantes, qu'avait coûté la construction de l'édifice, dont a bénéficié plus tard la ville de Lyon.

